



POLYTECH<sup>®</sup>  
LILLE

# Le Contrat de Professionnalisation à Polytech Lille

Polytech Lille, école du réseau Polytech,  
1er réseau français des écoles d'ingénieurs  
polytechniques des universités



Université  
de Lille  
1 SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES



# Un atout pour l'Entreprise...

# ...une chance pour l'élève

## Les entreprises concernées

Peuvent conclure des Contrats de Professionnalisation tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

## La durée du contrat

12 mois maximum

## Les avantages pour l'entreprise

- Formez plus rapidement un ingénieur aux méthodes de votre entreprise.
- Formation dont le montant (15 € par heure) est, tout ou partie, pris en charge par l'O.P.C.A.
- Absence de prise en compte dans les effectifs.
- Aides financières et fiscales.

## A noter!

Retrouvez les modalités d'application des avantages pour l'entreprise sur le site:

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

## Le public concerné

Les élèves ingénieurs en dernière année du cycle ingénieur (Bac +5).

## Le principe

Un contrat est signé entre l'entreprise et l'élève avec une convention de formation entre l'Ecole (Service Universitaire de Développement Economique et Social) et l'entreprise.

- **De septembre à janvier** : formation de l'élève en contrat 2 à 3 jours par semaine à l'école : lundi-mardi-(mercredi) et 2 à 3 jours : (mercredi)-jeudi-vendredi en entreprise selon les spécialités. Pendant sa période en entreprise, l'élève réalisera un projet qui sera évalué par un jury au sein duquel l'entreprise sera représentée.
- **De février à août** : mission en entreprise à temps complet hormis 3 périodes de retour d'alternance de 2 jours et une soutenance finale.

## Les avantages pour l'élève

- Valorisez votre diplôme en acquérant une expérience professionnelle en alternance.
- Percevez un salaire (80 % du SMIC) durant la durée de votre contrat.

## Quelles démarches pour le candidat ?

- 1/ Déposez votre candidature auprès de votre secrétariat pédagogique.
- 2/ Proposez vos services et compétences à des entreprises.
- 3/ Faites valider la mission proposée par l'entreprise auprès de votre responsable pédagogique.
- 4/ Signez le contrat de professionnalisation.



## Quelles démarches pour l'entreprise ?

- 1/ Contactez l'O.P.C.A dont vous dépendez afin de connaître les modalités de mise en œuvre.
- 2/ Sélectionnez le candidat au moyen d'une procédure de recrutement classique.
- 3/ Contactez les relations entreprises de Polytech Lille : [entreprises@polytech-lille.fr](mailto:entreprises@polytech-lille.fr)  
Tél: 03.28.76.73.07
- 4/ Signez le contrat de professionnalisation.

# Coordonnées par spécialités :

- « Génie Biologique et Alimentaire » :



Directeur du département :  
Frédéric Krzewinski

frederic.krzewinski@polytech-lille.fr  
Tél: 03.28.76.74.03

- « Mécanique » :



Directeur du département :  
Jean-Bernard Tritsch

jean-bernard.tritsch@polytech-lille.fr  
Tél: 03.28.76.73.60

- « Instrumentation et Commercialisation  
des Systèmes de Mesures » :



Directeur du département :  
Guillaume Ducournau

guillaume.ducournau@polytech-lille.fr  
Tél: 03.28.76.73.50

- « Matériaux » :



Directeur du département :  
Vincent Magnin

vincent.magnin@polytech-lille.fr  
Tél: 03.28.76.73.69

## Relations entreprises :



Responsable du service:  
Richard DAVID  
Tél: 03.20.41.75.95  
richard.david@polytech-lille.fr

Secrétariat:  
Marie-Christine MESNIL  
Tél: 03.28.76.73.07  
entreprises@polytech-lille.fr



**POLYTECH<sup>®</sup>**  
LILLE

Cité scientifique  
Avenue Paul Langevin  
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél: 03.28.76.73.00